

Aperçu de l'assurance maladie légale en Autriche (pour 2012)
– avec les régimes spécifiques de sécurité sociale dans le secteur agricole inclus

Type	Assurance maladie générale	Assurance maladie en agriculture Pour les agriculteurs indépendants	Assurance maladie Pour les travailleurs agricoles *
Risque à couvrir	Maladie	Maladie	Maladie
Personnes assurées	Salarie et assimilés	Agriculteurs et leurs familles	Salariés et assurés
Organisme	Caisse d'assurance maladie générale (sigle GKK)	Institution d'assurance sociale pour les agriculteurs (sigle : SVB)	Caisse d'assurance maladie générale (sigle GKK)
Autonomie administrative; ou autres			
Mode de financement	Cotisations employeurs (pat.) et salariés (sal.); impôts sur prestations en nature	Agriculteurs et Etat	Cotisations employeurs et salariés
Taux de cotisations	7,50 % Entrepreneurs indépendants 7,10 %	7,5 % de la valeur de la surface cultivée	7,65 %
Ventilation des cotisations	Ouvriers : 3,95 % sal. / 3,55 % pat. Employés : 3,75 % sal. / 3,75 % pat. Entrepreneurs indépendants : 3,6 % sal. / 3,5 % pat.	88 % issus des cotisations 11,2 % autres sources	Ouvriers agricoles : sal. 3,87 % / pat. 3,78 % employés: sal. 3,82 % / pat. 3,83 %
Plafond des cotisations sociales	4.230 € / mois Prime annuelle: 8.460 €	4.795 € / mois	4.230 € / mois Prime annuelle : 8.460 €
Période d'attente	Pas de temps d'attente ; Pour les assurés volontaires : 6 mois		Pas de temps d'attente
Couvertures (exemples)	Indemnité maladie		Indemnité maladie, assistance médicale
Niveau de l'indemnité	50-63 % du salaire brut		50 %-60 % des revenus soumis à cotisation
Durée de la prestation	52 semaines; si prolongation 78 semaines		Maximum 52 semaines

* travailleurs saisonnier dans l'agriculture (nationaux et étrangers): cotisation travailleurs saisonniers: sal. 3,87 % / pat. 3,78 %

Aperçu de l'assurance vieillesse légale en Autriche (pour 2012)
– avec les régimes spécifiques de sécurité sociale dans le secteur agricole inclus

Type	Assurance invalidité - vieillesse générale	Assurance invalidité - vieillesse En agriculture pour les agriculteurs indépendants	Assurance invalidité - vieillesse Travailleurs agricoles
Risque à couvrir	Maintien des conditions d'existence à l'âge de la retraite; risque d'incapacité	Maintien des conditions d'existence à l'âge de la retraite; risque d'incapacité	Maintien des conditions d'existence à l'âge de la retraite; risque d'incapacité
Personnes assurées	Salariés	Agriculteurs et leurs familles	Salariés agricoles
Organisme	Institut d'assurance vieillesse générale (sigle. PVA)	Institution d'assurance sociale pour les agriculteurs (sigle : SVB)	Institut d'assurance vieillesse générale (sigle. PVA)
Autonomie administrative; ou autres			
Mode de financement	Cotisations sal. et pat. et Impôts	Agriculteur et État	Cotisations sal. et pat.
Taux de cotisations	22,80 %	15 % des Valeur de la surface	22,80 %
Ventilation des cotisations	sal. 10,25 % pat. 12,55 %	32,4 % Cotisations; 67,4 % État; 0,2 % autres sources	sal. 10,25 % pat. 12,55 %
Plafond des cotisations sociales	4.230 € / mois Primes annuelles: 8.460 €	4.795 € / mois	4.230 € / mois Primes annuelles : 8.460 €
Période d'attente	180 mois de cotisations; Selon l'âge en cas de liquidation de la retraite		180 mois de cotisations pour la pension de vieillesse
Couvertures (Exemples)	Retraite		Retraite
Niveau de l'indemnité			varie
Durée de la prestation			

Aperçu de l'assurance chômage légale en Autriche (pour 2012)

Type	Assurance chômage générale	Assurance chômage Pour les agriculteurs indépendants	Assurance chômage Pour les travailleurs agricoles
Risque à couvrir	Chômage	Chômage	Chômage
Personnes assurées	Salarié	Assurance volontaire possible	Salarié
Organisme	Les services de l'emploi		Les services de l'emploi
Autonomie administrative; ou autres			
Mode de financement	Cotisations sal. et pat. et impôts		Cotisations sal. et pat.
Taux de cotisations	6,00 %		Jusque 6 %
Ventilation des cotisations	sal. 3,00 % pat. 3,00 %		sal. 0 %-3 % pat. 3 %
Plafond des cotisations sociales	4.200 € / mois Primes annuelles : 8.460 €		4.230 € / mois Primes annuelles : 8.460 €
Période d'attente			
Couvertures (exemples)	Indemnité chômage		Indemnité chômage
Niveau de l'indemnité	Maintien du salaire; primes proportionnelles ; Plafond 3.930 €		Versement de base = 55 % du revenu net journalier, plus versement complémentaire et supplément familial
Durée de la prestation	52 semaines de cotisation sur les 24 derniers mois pour le déclenchement 26 semaines de cotisation sur 2 ans jusque 26 ans		52 semaines de cotisation sur les 24 derniers mois pour le déclenchement ; 26 semaines de cotisation sur 1 ans jusque 25 ans

Aperçu de l'assurance incapacité légale en Autriche (pour 2012)
– avec les régimes spécifiques de sécurité sociale dans le secteur agricole inclus

Type	Assurance accidents corporels générale	Assurance accidents corporels Pour les agriculteurs indépendants	Assurance accidents corporels Pour les travailleurs agricoles
Risque à couvrir	Accident de travail Maladie professionnelle	Accident de travail Maladie professionnelle	Accident de travail Maladie professionnelle
Personnes assurées	Salariés	Agriculteurs et leurs familles	Salariés
Organisme	Caisse légale d'assurance accidents sociaux (sigle AUVA)	Institution d'assurance sociale pour les agriculteurs (sigle : SVB)	Caisse légale d'assurance accidents sociaux (sigle AUVA)
Autonomie administrative; ou autres	Structure paritaire avec représentants des salariés et employeurs	Structure paritaire avec représentants des salariés et employeurs	Structure paritaire avec représentants des salariés et employeurs
Mode de financement	Cotisations pat.	97,2 % Cotisations 2,8 % autres Sources	Cotisations pat.
Taux de cotisations	1,4 %	1,9 % de la valeur d'assurance calculée	1,4 %
Ventilation des cotisations	pat. seul	pat.	pat.
Plafond des cotisations sociales	4.230 € / mois Primes annuelles: 8.460 €		4.230 € / mois Primes annuelles: 8.460 €
Période d'attente	aucune	aucune	aucune
Couvertures (exemples)	accidents de trajets maladie du travail (Liste)		accidents de trajets maladie du travail (Liste) pension d'invalidité
Durée de la prestation	Jusqu'à la guérison; Après deux ans, on passe à une préretraite		dépendant du processus de guérison

Source: commission européenne(2012) MISSOC. Système d'information mutuelle sur la protection sociale dans les États membres de l'UE, de l'EEE et de la Suisse;
http://ec.europa.eu/employment_social/missoc/db/public/compareTables.do?lang=de; pour Janvier 2012
 Relevés par EFFAT syndicats affiliés / Été 2012